

Ville de REMIREMONT



Extrait du Registre des
ARRÊTÉS DU MAIRE

OBJET :

N° 8289 - AAJ

RÉGLEMENTATION ET
GESTION DU DOMAINE

Plan Communal de Sauvegarde
Mise à jour au 07 janvier 2021

VU le Code de la Sécurité Intérieure et notamment ses articles L.731-3 et R.731-1 et suivants ;

VU le Code général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2212-1, relatif aux pouvoirs de police du maire ;

CONSIDERANT que les habitants de la commune peuvent être victimes d'accidents ou de désagréments, qu'ils soient d'origine naturelle, technologique, accidentelle ou terroriste et qu'il convient, en vertu des devoirs de protection de la population, de pouvoir y faire face ;

CONSIDERANT qu'il est important de prévoir, d'organiser et de structurer l'action communale en cas de crise ;

A R R E T O N S

Article 1er. Le Plan Communal de Sauvegarde de la Commune de REMIREMONT est établi dans sa version à jour au 07 janvier 2021.

Article 2 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Pour Ampliation,

A REMIREMONT
Le jeudi 07 janvier 2021

Le Maire,
Jean-Benoît TISSERAND

Diffusion :

- Préfecture	1 ex
- Archives	1 ex
- Affichage	1 ex